

LA PATRIE

paraît tous les jours à midi et à 5 heures du soir. Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois. Les frais de port sont à la charge de l'abonné. L'abonnement est payable d'avance. 200 us. Les annonces sont reçues à la rédaction.

UN AN \$4.00
SIX MOIS 2.00
TROIS MOIS 1.00

Toutes les communications, lettres d'affaires, lettres chargées, commandes, etc., doivent être adressées à

LA PATRIE,
MONTREAL.

ADMINISTRATION ET REDACTION
de 8 heures du matin à 6 heures du soir
P. M. BAUVILLE, Rédacteur. — T. FRUGER, Secrétaire-Gérant.

LA PATRIE

JOURNAL DU SOIR

Nos 31, 33, 33, 35
RUE SAINT-GABRIEL

LA COMPAGNIE DE PUBLICATION DE "LA PATRIE", PROPRIETAIRES

Nos 31, 33, 33, 35
RUE SAINT-GABRIEL

PAR LE PORTEUR A DOMICILE, EN VILLE
8 cents par semaine

LE PEUPLE

Edmond Hédouard de La Patrie, pour tous les abonnés. Les abonnements partent du 1er et du 15 de chaque mois.

UN AN \$1.00
SIX MOIS 0.50
TROIS MOIS 0.25

ANNONCES

Dix cents la ligne, première insertion, et 5 cents la ligne pour chaque insertion subséquente. Les annonces sont reçues à la rédaction.

LE PEUPLE,
MONTREAL.

GRAND

PIQUE-NIQUE NATIONAL

EN L'HONNEUR DE L'HON. H.

MERCIEUR

PREMIER MINISTRE,

ST-HYACINTHE,

JEUDI

Le 16 JUIN COURANT

Tous les ministres et les chefs politiques nationaux de Québec et d'Ontario porteront la parole.

Prix du billet de Montréal à St-Hyacinthe, aller et retour, 75 cts.

Voici l'heure des trains et le prix des billets.

Aller et retour,

sur tout le parcours du GRAND TRONC, de MONTREAL, QUÉBEC, TROIS-RIVIERES à ST-HYACINTHE:

MONTREAL - SAINT-HYACINTHE.

Départ	Prix
Montréal	10.00 a.m. 75c
St Lambert	10.25 75c
St Hubert	10.34 75c
St Bruno	10.45 75c
Bélair	11.02 75c
St-Hilaire	11.07 45c
St-Martin	11.31 25c
Retour à 6.15 p.m.	

QUÉBEC à SAINT-HYACINTHE.

Départ	Prix
Pointe Lévi	7.00 a.m. \$1.50
Chaudière Junction	7.20 1.50
Sainte Julie	8.30 1.50
St-Jovite	8.45 1.25
St-Jas	9.02 1.25
St-Jas	9.22 1.00
Warwick	9.40 1.00
Kingsey	9.58 1.00
Danville	10.07 1.00
Richmond	10.50 1.00
South Durham	11.20 90c
Aston	11.48 60c
Upton	12.02 40c
Saint-Libaire	12.10 30c
Britton Mills	12.15 20c
Retour à 6.15 p.m.	

TROIS-RIVIERES à ST-HYACINTHE.

Départ	Prix
Doucet Landing	7.30 a.m. \$1.25
Saint-Gabriel	7.42 1.25
Saint-Célestin	7.58 1.25
Aston	8.18 1.25
Bulstrode	8.39 1.25
Walker C.	8.57 1.25
Retour à 6.15 p.m.	

Arrivée à Arthabaska 9.12, départ à 9.50, faisant connection avec le train de Pointe Lévi.

PAR LE SOUTH EASTERN.

Départ	Prix
Le Sorel	8.00 a.m. \$1.00
St-Robert	8.20 1.00
Yamaska	8.44 1.00
St-David	9.00 0.90
St-Gilles	9.30 0.70
St-Prime	10.00 0.60
St-Valentin	10.14 0.50
St-Hugues	10.30 0.40
St-Simon	10.54 0.25
St-Hilaire	11.25
Arriv. St-Hyacinthe	11.45
De	
Waterloo	6.50 1.25
Foster	7.00 1.25
Knowlton	7.15 1.25
Brome Corner	7.25 1.25
Arriv. Sutton	7.35
De	
Sutton Junction	7.31 1.25
West-Brom	7.40 1.25
Sutton	7.50 1.00
Cow-Neville	8.01 1.00
East-Farnham	8.06 1.00
Brigham	8.16 1.00
Farnham	8.21 1.00
Arriv. Farnham	8.30
De	
St-Basile	7.50 1.00
St-Basile	7.55 1.00
Mystic	8.02 1.00
Farnham	8.30 0.75
L'Ange-Gardien	8.45 0.60
Abbottford	9.00 0.45
St-Pie	9.12 0.30
Arriv. St-Hyacinthe	9.25

Pour retourner, les trains partent de Sutton, Farnham, St-Basile et de Waterloo partent de St-Hyacinthe à 5.30 p.m.

La Honteuse de Québec

Le jour se fait de plus en plus sur l'imbroglio relatif à la honteuse de Québec et l'on commence à comprendre la raison de toutes ces aléas et vaines associations conservatrices à Ottawa pour supplier l'hon. M. Chapleau de rester dans le cabinet.

Il y avait que monsieur Chapleau n'est pas le maître dans les circonstances et que si il quitte le cabinet et si son médecin lui ordonne d'abandonner la politique active c'est tout simplement parce qu'il ne veut plus de lui dans le gouvernement et que son heure est passée.

Sir John lui a fait comprendre que s'il avait en la première partie lors des élections, la revanche lui revenait de droit à lui, Sir John, que s'il avait été alors pour ne pas risquer le tout pour le tout, il ne l'aurait pas fait.

C'est une opération à deux sens. L'honorable premier ministre qui souffrait depuis quelques temps d'une affection de la gorge, contractée dans les luttes électorales, qu'il a faites dans la province à profit de son séjour à New-York pour se faire faire une opération par le Dr Hoar, vendredi dernier.

Cette opération a heureusement parfaitement réussi et nous sommes heureux d'apprendre que l'hon. M. Mercier est en voie parfaite de guérison.

L'honorable premier ministre a été naturellement soumis aux formalités usuelles de l'intérieur et le *Harald* du dimanche dernier contenait une colonne entière d'une entrevue où l'hon. M. Mercier fait un éloge éloquent de la province et en expose la richesse et le progrès aux lecteurs américains de cette immense publication.

Dans cette entrevue M. Mercier passe en revue, au hasard de la conversation, la situation interprovinciale, la population de la province, sa division numérique au point de vue de l'économie et de la religion, l'immense étendue de son territoire.

La province de Québec, dit-il, contient 129 millions d'acres, 10 millions à peu près sont en terres incultes. Le même espace à peu près, est rendu à des particuliers ou accordé aux chemins de fer, 30 millions d'acres ont été mis sous licence de coupe de bois, la province gardant le droit au sol et dans 7,000,000 d'acres ses droits de bois sont réservés.

La surface de terre disponible est donc de 100 millions d'acres. L'étendue de terre arable pour la culture est de 20,000,000 d'acres. Le montant du bois coupé en 1885 a été de plus de 3,000,000 de tonnes. Le stamperie s'élève à \$400,000. De 1865 à 1886 deux millions et demi d'acres ont été vendus à un prix moyen de 35 cents l'acre.

Puis l'hon. premier ministre expose la situation de la minorité protestante dans la province au point de vue des écoles; du jury, des églises et proclame hautement la bonne harmonie qui règne entre catholiques et protestants.

Après la visite d'O'Brien, il dit: "Il y a eu très peu de bruit au sujet de la visite d'O'Brien dans notre province. La population n'a pas paru étonnée et une querelle entre Lord Lansdowne et ses tenants pouvait avoir le tournant d'une question nationale. Elle n'a pas tenté de voir la dispute s'élever dans notre paisible province."

Quelques personnes qui ont assisté aux conférences de Michael Davitt n'ont pas été entendues d'O'Brien. Enfin, l'hon. premier ministre a clos la conversation par ces paroles: "Le vrai sentiment de tout vrai canadien est de créer un esprit national pour rectifier les erreurs de nos ancêtres et pour construire avec l'appui des États-Unis une grande nation canadienne que nous espérons voir bientôt indépendante."

"Samuel, raconte encore le *Harald*, l'hon. M. Mercier, premier ministre de la Province de Québec et de l'abbé Tétrault de l'église catholique de cette ville ont été l'objet d'une magnifique réception au collège St-John, Farnham, lors de leur passage à travers la province. Les honneurs militaires par les Canadiens ont été commandés par le lieutenant Spinks de l'armée des États-Unis.

La ferveur canadienne a été la bienvenue pour les visiteurs et les étudiants catholiques. Des adresses lui furent présentées par MM. Hollick, Winger et l'abbé Dussan, qui ont été très bien accueillis.

Enfin, mercredi dernier, les Canadiens français de New York ont offert un magnifique banquet au Dalmatien au premier ministre de la Province de Québec.

Le maire de New-York avait délégué M. Conkling pour représenter la ville à cause d'un engagement qui le retenait ailleurs, le clergé, le barreau, la finance, le barreau avaient délégué l'évêque de leur rang. On remarquait parmi les convives, M. Henry L. Hoar, président de la New-York Bank, le grand industriel Saviers Bank, le grand industriel de la région, le révérend père Gildersleeve, le révérend père Lebrun, de l'église canadienne française, etc.

Les décorations étaient magnifiques, le service parfait, comme toujours chez Dalmatien, le souper, un bon.

Tous les Canadiens français doivent être fiers de l'honneur fait au chef de la Province et ces démonstrations amicales ne peuvent que resserrer les liens d'amitié avec nos compatriotes et nos voisins de l'autre côté de la frontière.

UNE RECLAME

La dernière majorité du gouvernement sur l'indépendance de Québec, a été à l'ère d'une prudence sage. Dès le commencement de la session, nos amis insistent fortement pour obtenir une révision des listes électorales, déclarant que les injustices étaient nombreuses. Le gouvernement s'y refusa avec obstination. Nos amis revinrent à l'assaut et le gouvernement dut se rendre. Le gouvernement vient d'accorder une révision dans les comités où il y aura des élections partielles. C'était déjà un pas dans la bonne voie et c'est en considération de ce compromis ministériel que l'honorable M. Laurier a retiré son projet de rappel de la loi électorale actuelle.

Le gouvernement a été manifesté le désir de discuter les vues de la Chambre sur cette question qui se serait fait malin et.

C'est donc une reclame en règle. Du reste, nous sommes dans l'ère des reclames.

Le gouvernement n'a fait qu'hésiter et tatonner depuis le commencement de la session.

Les principes sont les mêmes, mais les circonstances ont changé. Ce n'est pas la même affaire, et qui est devenue une affaire de lettre circulaire, de l'administration en règle avec l'administration de la Patrie, s'il ne veut pas souffrir de retard dans l'envoi du journal. L'abonnement est inviolablement payable d'avance et nous ne faisons jamais exception à cette règle.

Nouveau juge

La nomination de M. C. P. David comme juge de la cour Supérieure en remplacement de feu le juge Tordella va être gâtée demain.

M. Davidson est un fidèle ami du gouvernement et il n'était que juste qu'il eût sa récompense. Mais c'est aussi une nomination qui sera reçue, nous en sommes certains, avec la plus grande faveur par le barreau et le public en général.

M. Davidson est un avocat distingué qui tout en restant fidèle à ses convictions politiques, a réussi à se faire de nombreux amis dans les deux camps. Si nous avons blâmé le gouvernement d'avoir abaissé le titre de Conseil de la Reine en l'envoyant à certaines personnes tardées qui sont loin de faire honneur au barreau, nous ne pouvons que le féliciter de la promotion si bien méritée de M. Davidson.

Le *Chicago Herald* est arrivé à dire que cette ville, une fois peut-être, pratiquement avec un mariage qu'elle désire, si elle en prend un à la fois et dans l'intervalle s'adresse à une cour pour une petite formalité dont le prix varie de \$25 à \$100.

De ces de second et de troisième divorce sont très communs.

Le divorce au Sénat

Le Sénat vient d'avoir à examiner un cas de divorce assez difficile, qui a donné lieu à une sérieuse discussion dans la Chambre Haute, discussion qui semble devoir ressembler en Parlement, sir Hector Langevin ayant donné avis qu'il s'opposerait à la seconde lecture du bill en question et demandant une division.

Voici le cas: Susan Ash a été séparée de son mari en Canada par un décret, et par la suite, celui-ci a obtenu, à son insu, devant une cour de l'Etat de Massachusetts, le divorce. Il est remarqué et vit avec l'Etat-Unis avec sa nouvelle femme dont il a plusieurs enfants.

Susan Ash elle, est restée au Canada et n'a pu se remarier, d'abord parce que la loi de divorce du Massachusetts ne lui permet pas de se remarier, ensuite, parce que, même si elle le permettait, comme il y a un doute sur la validité du divorce au Canada, elle s'exposerait à ce qu'un second mariage soit donné lieu à une poursuite pour bigamie.

Dans ce cas, Susan Ash s'est adressée au Parlement de son pays pour être affranchie du lien que le divorce de son premier mari lui imposait.

C'est alors que la difficulté a commencé. D'abord, vu que le divorce était demandé pour une raison que le mari avait passé la frontière pour être libre du mariage, il devenait nécessaire de savoir si le divorce américain était valide ou non au Canada.

On pressa le Sénat d'admettre que la loi du Massachusetts a été et est valide ici, ce qui aurait rendu inutile la seconde demande de divorce.

En plus, on a insisté sur le fait qu'il n'y avait qu'une offense, celle d'infidélité, pour laquelle le divorce était accordé. Si le mari était divorcé légalement et avait contracté un second mariage valide par la suite, il n'était pas juste de le poursuivre pour infidélité et de mariage, suivant la pratique des divorces au Canada, n'aurait pas pu être annulé.

Dans tous les cas, si cette accusation d'infidélité avait été amendée contre cet homme et maintenue, le résultat aurait été de déclarer illégal un second mariage contracté légalement d'après la loi d'un Etat et de déclarer légitimes les enfants qui en résulteraient.

La position était difficile à la fois pour les deux parties.

La majorité du Sénat avait d'abord reconnu la difficulté en décidant que la conclusion du divorce américain était insuffisante.

L'hon. M. Abbott donna alors l'opinion légale du gouvernement sur cette question. Cette opinion est la suivante:

Le divorce américain n'est d'aucun effet si l'appartenance à des personnes mariées au Canada.

Le Canada reconnaît les divorces américains accordés à des citoyens américains qui sont venus vivre au Canada ou à des Canadiens mariés aux États-Unis où le divorce a été accordé.

Mais, le divorce américain accordé à un canadien marié suivant les lois Canadiennes est sans effet ici.

Cette décision qui est une atténuation de la résolution primitive du Sénat, semble aller plus loin qu'il n'est nécessaire dans les circonstances.

C'est ce qui semble devoir motiver l'opposition annoncée par Sir Hector.

Les nécessités internationales obligent évidemment à ce que les mariages et les divorces d'étrangers suivant les lois de leur pays soient respectés, mais il est inutile d'aller au-delà.

Pas un Etat de l'Union ne se croit dans l'obligation d'accepter les divorces accordés dans un autre Etat.

Pourquoi donc, si les américains n'acceptent pas les divorces accordés par des américains dans un autre Etat pourquoi les reconnaîtrions nous pour les Canadiens qui les y ont obtenus?

Réponse, il y a autre chose. Accepter le divorce accordé à des Canadiens à l'étranger, c'est admettre en quelque sorte le droit aux étrangers de légiférer sur la question du mariage pour des Canadiens.

Dans le cas du divorce de Susan Ash, l'objection que le divorce rendrait légitimes les enfants du second

Le mariage, est levé comme suit par l'hon. M. Abbott:

Le second mariage, s'il a été contracté suivant la loi américaine est parfaitement valide, bien que nous ne reconnaissons pas le divorce accordé.

La déduction est évidente. Un homme qui n'est pas marié d'un lieu matrimonial par la loi canadienne peut, si il se remarie, être sujet au divorce canadien pour infidélité.

Pourtant, le second mariage, qui est la preuve de l'infidélité, est parfaitement valide ici.

Grievous inerte de la justice. Dans tous les cas, nous croyons que le meilleur serait de restreindre autant que possible les conditions dans lesquelles des divorces américains peuvent être reconnus au Canada.

Les statistiques sont effrayantes. Le *Chicago Herald* en est arrivé à dire que dans cette ville, une fois peut-être, pratiquement avec un mariage qu'elle désire, si elle en prend un à la fois et dans l'intervalle s'adresse à une cour pour une petite formalité dont le prix varie de \$25 à \$100.

De ces de second et de troisième divorce sont très communs.

Il y a quelque temps, un des juges des cours de divorce en règle dans ou trois douzaines à la vitesse de dix en un à l'heure.

L'année dernière, dans le comté de Cook est situé Chicago, il y a eu 11300 mariages et 680 divorces, soit un divorce pour 16 mariages.

Les deux tiers ont été accordés sur la demande des femmes.

Le nombre des demandes était le double des divorces accordés, soit environ 1,250.

Dans 460 cas la raison était abandon, 315 cruauté, 200 adultère, 133 ivresse et 10 bigamie.

En supposant les catholiques, ceux lesquels reconnaissent le *Chicago Herald* le divorce n'existe pas, il y a un procès en divorce par 6 mariages et un décret de divorce par 11 mariages.

Ceci étant, nous comprenons l'indignation de l'hon. sénateur Plumb, lorsqu'il proposait au Sénat de reconnaître les divorces étrangers.

"Ce serait, dit-il, une chose monstrueuse de dire à la population canadienne que nous acceptons les divorces obtenus aux États-Unis.

J'ai entendu dire qu'à Chicago l'arrêt des trains, c'est *Die minutes d'arrêt* pour les rafraîchissements et quinze pour les divorces!"

Nous ne voulons pas de cela au Canada."

Les pêcheries

Le dernier rapport des pêcheries indique que la valeur totale des pêcheries pour 1886 a été de \$18,679, 288.

Le produit des pêcheries indique un accroissement, pour la Nouvelle-Ecosse, de \$131,438, pour le Nouveau-Brunswick, de \$175,000, pour Québec, de \$21,922, pour la Colombie Anglaise, de \$469,310.

Pour l'île de Prince-Edouard, il y a une diminution de \$151,438 sur l'année précédente.

On annonce une amélioration constante des pêcheries d'Ontario.

Les dépenses du service des pêcheries ont été de \$164,490, divisées comme suit:

Serv. général.....\$82,748
Pisciculture.....44,093
Protection des pêcheries.....37,652

Le nombre des personnes employées en dehors du département des pêcheries pendant l'année, y compris les officiers et l'équipage des croiseurs de protection des pêcheries, et les gardiens est de 888.

Mais, toutes ces dépenses sont employées comme croiseurs pour la protection des pêcheries.

Trois vaisseaux américains ont été saisis dans l'année pour violation des droits de trait.

Pendant l'année, des amendes au montant de \$1,742 ont été imposées pour violation du traité.

La partie [unconcernée] par M. Hersent et pour la partie métallique par le Cresset.

Nous savons déjà que ce projet ne rencontre pas, en Angleterre, l'opposition qui s'est manifestée contre le tunnel sous la Manche.

M. H. Beaupré, président du comité d'organisation de Montréal, s'est rendu hier à St-Hyacinthe avec M. C. O. Perrault pour terminer les arrangements du pique-nique de jeudi prochain.

Le terrain choisi pour la démonstration est admirablement situé, sur les bords de la rivière Yamaska à cinq minutes de la gare et l'on attend à voir une foule de dix mille personnes, au moins. On peut voir notre première colonne que les prix de passage ont été considérablement réduits par les chemins de fer et grâce aux efforts de M. Ernest Picaud de l'Electricité, nos amis de Québec pourront assister à la fête pour \$1.50 de passage aller et retour.

Somme toute, nous avons raison de nous attendre à la plus grande démonstration politique qui ait encore eu lieu dans la province de Québec.

On lit dans le *Figaro*

Bazaine était entré dans une jûte série de la rue d'Alcala à Madrid, tenue par un Français, ce qu'il ignorait. La boutique était pleine de monde: les voitures se rendant au Buen-Retiro étaient arrêtées devant la porte, et les belles dames et cavaliers portaient des gâteaux, lampaient des verres de jager et se tapaient des biscaïtes dans du chocolat.

Bazaine s'approche de la table. On chuchote.

Le patron, debout à son comptoir, le reconnaît, pâlit, ne dit rien.

Bazaine prend un gâteau sur une assiette et se met à le manger sans paraître rien voir. Le pâtissier cependant est sorti une seconde; il revient de son arrière boutique avec une grande machine à la main, râpe toutes les assiettes garnies de gâteaux et les verse dans la machine comme dans une boîte; puis, tranquillement, il va à la rue, jette le tout au ruisseau et, en revenant, dit à sa clientèle stupéfaite: "Café, la pâtisserie est fermée aujourd'hui. Elle rouvrira demain."

Bazaine comprend blême de colère, dépose une pièce de monnaie sur le comptoir et s'en va. Le pâtissier prend la monnaie avec sa pelle à four et va l'enlever rejoindre le tas de gâteaux répandus au dehors; que déjà les chiens se disputent.

Puis, tandis que les clients se disputent à partir, impressionnés, se dirige vers la porte.

— Vous n'auriez pas voulu toucher à des gâteaux dont la main de Bazaine n'était approchée, n'est-ce pas, seigneur?"

Et il commande à ses garçons de mettre les vitres à la boutique.

Le *Figaro* de Madrid, qui raconte cette anecdote, ajoute: "Croyez-vous que Bazaine n'a pas été assailli de tout ce jour-là que si son moustier avait frappé au bon endroit?"

Il faut laisser vivre cet homme: sa vie protégée, c'est son châtiment personnel. Ce mandat n'a pas droit de suite à la dévotion par la mort.

TWEEDS

Nous offrons à moitié plus le 1300 paires de Tweeds canadiens que nous venons d'acheter en bloc d'une manufacture en liquidation. Nos prix de vente sont de 50 cents par paire, ce qui est le prix de fabrication.

Vous venez nos tweeds excellents, et vous ne pouvez pas en acheter d'autres.

Dernier Pique-nique
Côté des rues St. Catherine et St. André.

LE SECRET DE GEO. TUCKER, No 15

Lecture pour Bouton, Poulton, No 15, etc., etc.

Argent à prêter

